

Alain Dubourg
13 novembre 2025
aldubourg@orange.fr

Vote du budget ou ordonnances, motion de censure, dissolution, VIème République

Les motions de censure de Barnier à Lecornu

**Parti socialiste, rupture avec le Nouveau Front Populaire (NFP)
Parti communiste, montée des dissensions internes**

Décembre 2024, le nouveau front populaire uni dans la censure du gouvernement Michel Barnier	2
Un vote très improbable du budget	3
T1 Le Parti socialiste conjure les censures	4
Le secrétaire national du PCF appelle à ne pas voter les motions de censure, les députés communistes les votent.....	6
Passage de la loi de finances (PLF) et loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) par ordonnances.....	14
Dépôt d'une motion de censure, que ferait le PS ?	15
Dissolution, Bardella Premier ministre	16
T1 Décret de dissolution de l'Assemblée nationale : Emmanuel Macron Président de la république viole la Constitution, aurait dû être démis.....	17
T1 Faute de perspective d'élection présidentielle anticipée, des élections législatives	19

Les motions de censure de Barnier à Lecornu,

Parti socialiste, rupture avec le Nouveau Front Populaire Parti communiste, montée des dissensions internes

Décembre 2024, le nouveau front populaire uni dans la censure du gouvernement Michel Barnier

Pour la première fois depuis 1958 l'Assemblée nationale vote, le 4 décembre 2024, une motion de censure suite à l'utilisation de l'article 49-3 par un Premier ministre. La gauche est unie. La censure est votée par tous les partis du Nouveau Front Populaire, aucune défection [1]. Le Premier ministre Michel Barnier remet la démission de son gouvernement au président de la République [2]. Il aura été Premier ministre du 5 septembre 2024 au 5 décembre 2024.

Neuf jours après la motion de censure renversant le gouvernement Barnier, François Bayrou est nommé Premier ministre le 13 décembre 2024.

Le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas pu être examiné et adopté avant le 31 décembre 2024. Le Parlement vote le 16 décembre une loi spéciale permettant à l'État de fonctionner en l'absence d'un budget, à partir du 1er janvier 2025 [3]

Le Premier ministre François Bayrou présente son budget mardi 15 juillet 2025. Les votes des futures motions de censure des gouvernements seront alors au centre des débats, notamment au sein du Parti socialiste et du Parti communiste français.

- Le Parti socialiste refuse de voter la censure des gouvernements macronistes.
- Au Parti communiste les dissensions montent entre le secrétaire national du PCF et la majorité des députés communistes.
- Les Ecologistes, restent fidèles au Nouveau Front Populaire (NFP) et se démènent pour le sauver. Ils votent les censures.
- La France Insoumise garde fermement le cap de la censure.

Deux partis rencontreront des difficultés sérieuses dans la mise en œuvre de leur stratégie respectives. Le Parti socialiste qui renoue avec ses démons d'alignement sur le néolibéralisme, et le Parti communiste qui est de plus en plus secoué par des dissensions

¹ La motion de censure contre le gouvernement Barnier a été déposée le 2 décembre 2024 par Mathilde Panot (LFI), Boris Vallaud (PS), Cyrielle Chatelain (Les écologistes), André Chassaigne (PCF) et 181 députés. Analyse du scrutin, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/519>

² Le 4 décembre, la motion de censure recueillie 331 voix "pour", la majorité absolue requise est de 289 sièges sur 577 que compte l'Assemblée nationale. Le gouvernement est censuré.

³ Cf. en annexe note explicative sur la « loi spéciale » voté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2024.

majeures entre son secrétaire national qui appelle systématiquement à ne pas voter la censure des gouvernements et ses députés qui la votent.

Un vote très improbable du budget

En janvier 2025 le secrétaire du PS, Olivier Faure, remercie François Bayrou d'avoir « ouvert la possibilité d'une alternative » en permettant d'entamer un « chantier » sur la réforme des retraites [4].

Le Parti socialiste annonce qu'il ne censurera pas le gouvernement Bayrou. Il ne votera pas la motion de censure déposée le 4 février par La France Insoumise [5] qui ne recueillera que 115 voix sur 289 nécessaires.

Au final le PS n'obtiendra qu'un « décalage », une « pause », « un report » de la réforme. Une véritable suspension aurait consisté à ce que l'âge de départ en retraite soit gelé à 62 ans et 9 mois, jusqu'à nouvel ordre. La meilleure preuve que cette suspension n'est qu'un décalage, a été apportée par le rejet de l'amendement qui proposait précisément de « geler l'âge de départ à la retraite à 62 ans et 9 mois, jusqu'à nouvel ordre ». La suspension n'est donc bien qu'un « décalage » comme a tenu à le préciser Emmanuel Macron [6].

Le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances nous dira si la « suspension » de la réforme des retraites y est toujours inscrite, et si dans cette hypothèse l'ensemble du budget sera voté par le Parlement en dernière lecture. Sinon ces douze mois n'auront été qu'un nouveau leurre pour que la réforme passe par des ordonnances et s'applique dans son entièreté.

Le vote du Parlement sur l'ensemble du projet de loi de finances avec les amendements votés est improbable. Les députés de plusieurs groupes ont déjà prévenus « *le budget, avec les amendements, est invotable* »

L'autre hypothèse est que le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances ne puisse pas se faire avant le 31 décembre. C'est ce qui est plus probable, et dans ce cas le passage du budget passerait par ordonnances. On imagine mal une nouvelle année avec une nouvelle « loi spéciale ».

Le Parti socialiste en refusant de voter la censure du gouvernement aura ainsi permis au pouvoir macronien d'alimenter le chaos pendant un an, et au final de la saga macroniste, d'aboutir à la mise en œuvre de son projet de loi initial.

Le texte ci-dessous essaie de décortiquer cet imbroglio parlementaire, ses tenants et aboutissants

⁴ [Mediapart](#), 16 janvier 2025, « *Motion de censure : les socialistes préfèrent Bayrou au Nouveau Front populaire* | [Mediapart](#) »

⁵ Sur 66 députés "Socialistes et apparentés", 8 ont malgré tout voté en faveur de la motion de censure.

⁶ Cf. note n° 31 de bas de page

T1 Le Parti socialiste conjure les censures

T2 Olivier Faure joue les matamores, et se couche

Le Parti socialiste, peut-être conscient de s'être fait roulé dans la farine par François Bayrou, l'accuse de ne pas avoir tenu parole au sujet des retraites et dépose une motion de censure le jeudi 26 juin, reprochant au premier ministre d'avoir refusé de déposer un projet de loi sur les retraites. Elle ne sera votée que par le NFP. La motion de censure ne passera pas.

T3 De fanfaronnades en redditions

Par la suite le Parti socialiste par la voix d'Olivier Faure jouera les matamores : « *vous allez voir ce que vous allez voir, on va censurer, on va censurer* », pour désarmer sans combat après chaque fanfaronnade.

L'échec cuisant de la stratégie du PS relève d'une incompréhension totale de la nature du régime néolibéral macroniste. Le compromis du capital avec la social-démocratie est dépassé. L'idéologie néolibérale met l'État au service exclusif du capital. Les corps intermédiaires jusqu'aux organismes élus sont un obstacle. Il faut les contourner, voire les stériliser, au pire les supprimer [7].

Le Parti socialiste n'en continue pas moins à « faire confiance » au pouvoir macroniste avec lequel il croit pouvoir trouver un compromis. Le Parti socialiste s'affiche dans des postures bravaches, immédiatement suivies de redditions plus discrètes :

- 16 janvier 2025, Olivier Faure, justifie sa décision de non censure du gouvernement : « *François Bayrou ouvre la possibilité d'une alternative* » [8].

François Bayrou présente son budget mardi 15 juillet 2025.

- 15 juil. 2025, Olivier Faure menace François Bayrou d'une censure, "*la seule perspective possible, c'est la censure*". [9] Résultat : pas de censure.

François Bayrou remet sa démission le 9 septembre 2025.

Sébastien Lecornu est nommé Premier ministre le même jour.

Sébastien Lecornu remet sa démission le 6 octobre.

- 6 octobre 2025, Olivier Faure, le matamore, déclare « *Au moment où nous nous parlons, je ne vois pas ce qui nous conduirait à ne pas voter la censure* ». [10] Résultat : pas de censure.

Sébastien Lecornu est reconduit Premier ministre le 10 octobre

⁷ Alain Dubourg, cf. articles sur ce sujet sur www.anarcheocolococo.com

⁸ Olivier Faure à l'assemblée nationale 16 janvoer 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=DfTQO2zCY9E>

⁹ Olivier Faure sur BFM-TV https://www.bfmtv.com/politique/parti-socialiste/budget-2026-pour-olivier-faure-la-seule-perspective-possible-c-est-la-censure_AV-202507150579.html

¹⁰ Olivier Faure, à Radio France 6 octobre 2025, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-du-lundi-06-octobre-2025-438612>

- 25 Octobre 2025, Olivier Faure, « *Si nous n'avons pas obtenu gain de cause (...) nous serons amenés effectivement à voter contre et censurer* ». [11] Le PS n'obtient pas gain de cause. Le PS ne censure pas.
- 31 octobre 2025, Olivier Faure, « *La taxe Zucman est un « casus belli » clame, sabre au clair l'intrépide, et poursuit « Si d'aventure dans l'hémicycle, nous n'arrivions pas à avancer sur cette taxe Zucman là, nous chercherons des amendements de repli. Si nous n'arrivons pas à faire adopter la taxe Zucman et que nous n'arrivons même pas à récupérer 5 à 7 milliards sur les hauts patrimoines. Si les macronistes et Les Républicains ne comprennent pas que ces efforts-là sont indispensables pour avancer, les Français trancheront et nous irons devant eux en expliquant qu'ils ont préféré bloquer la France parce qu'ils voulaient protéger quelques milliardaires* » [12].
- Le PS échoue à faire adopter la taxe Zucman, y compris dans une version « light ».
- Les « milliardaires » sont toujours « protégés »
- Le « casus belli » est oublié.
- Le PS rentre dans le rang.
- Il ne censure pas.

Il n'y aura plus de menace de censure de la part du Parti socialiste. Elle est trop usée. Le Parti socialiste tétanisé par la perspective d'élections législatives anticipées, bat en retraite. Sera-ce jusqu'à son ralliement « officiel » à la macronie qui serait acté par un vote positif de l'ensemble du budget ? [13]. Dans ce cas le Parti socialiste, votant le budget, entrerait de facto dans la majorité présidentielle. Mais je ne pense pas que ce soit vraiment son objectif car se serait se suicider électoralement.

Si le Parti socialiste s'y aventurait, il porterait un coup sévère à la gauche et rendrait plus difficile sa victoire aux prochaines élections alors que le match électoral évolue de plus en plus entre la gauche et l'extrême droite, les centres (Bloc central) apparaissant électoralement marginalisés.

Le Parti socialiste n'a pas compris l'avertissement de son électorat lorsque celui-ci a obligé François Hollande à ne pas se représenter à l'élection présidentielle et en créditant Anne Hidalgo de 1,7% à l'élection. Il semble ne pas voir compris non plus que seule l'alliance programmatique au sein du Nouveau Front Populaire (NFP) lui a permis d'obtenir un nombre significatif de députés .

¹¹ Olivier Faure, Ouest-France, <https://www.ouest-france.fr/economie/budget-collectivites-etat/video-une-censure-possible-a-tout-moment-affirme-olivier-faure-pendant-l-examen-du-budget-2026-7f42169d-7766-46ce-a9d2-1d012caeba2f>

¹² Libération, 26 octobre, « *Taxe Zucman « casus belli », Olivier Faure, laisse aux macronistes jusqu'à « la fin de la semaine » pour éviter la censure et une dissolution »* https://www.liberation.fr/politique/budget-olivier-faure-laisse-aux-macronistes-jusqua-la-fin-de-la-semaine-pour-eviter-la-censure-et-une-dissolution-20251026_5VYTX324O5GRHMO4HQGFFKBY4E/

¹³ MSM actualités, 3 novembre 2025, Budget. Les socialistes brouillent les pistes face à une potentielle censure du gouvernement Lecornu

L'issue de la saga du Budget 2026 nous dira si la rupture d'alliance du Parti socialiste à gauche au profit d'une alliance avec le « bloc central » [14] est définitive ? Cela dépendra de la pression de son électorat.

T2 Le PS effrayé par une dissolution et des élections législatives anticipées

- La taxe Zucman est rejetée
- La réforme de retraite n'est pas abrogée, elle serait seulement, au mieux, suspendue-décalée-reportée, et ce qui est même loin d'être acquis.
- Le Parti socialiste a échoué sur tous ses « casus belli » ...

Malgré ces échecs cuisants le Parti socialiste se couche devant le pouvoir soumis au chantage d'une dissolution, tétanisé par la peur panique d'élections législatives qui en découleraient et pourraient se solder par un affaiblissement conséquent des rangs socialistes dans l'hémicycle.

Le Parti socialiste sait qu'il risquerait gros en cas d'élections législatives. Les macronistes, le « Bloc central » aussi. Sur ce point il y a convergence d'intérêt boutiquier entre ces formations politiques. Il faut donc conjurer des élections législatives anticipées.

T3 Bloc central, « *Les budgets tels qu'amendés sont devenus invotables* »

Le « Bloc central » parie sur un non vote du budget avec un passage de la loi initiale (version Bayrou) par ordonnances. Ses représentants annoncent clairement la couleur : « *Les budgets tels qu'amendés sont devenus invotables* » déclare un député MODEM [15]. Le « bloc central » ne les votera pas avec les amendements votés par l'Assemblée nationale. Les ordonnances pointent.

T3 Dissensions au PCF

Un autre Parti parlementaire se trouve en grande difficulté, le Parti communiste français du fait des prises de position de son secrétaire national alignées sur celles du Parti socialiste jusqu'à la compromission avec le macronisme

Le secrétaire national du PCF appelle à ne pas voter les motions de censure, les députés communistes les votent.

Les appels répétés de Fabien Roussel à ne pas voter les motions de censure des gouvernements Barnier puis Bayrou, et enfin celle, éventuelle, contre le gouvernement de Sébastien Lecornu, montrent une réelle détermination du secrétaire national du PCF à tenter de sauver le pouvoir macroniste. Ses appels sont un exemple spectaculaire de ces terrains

¹⁴ **Bloc central** : Ensemble pour la République, les trois partis principaux : Renaissance (Gabriel Attal), le Mouvement démocrate MODEM (François Bayrou), Horizons (Edouard Philippe), Union des démocrates et indépendants (UDI) (Hervé Marseille).

¹⁵ **Le Monde**, 4 novembre 2025, « *Budget la course d'endurance de Sébastien Lecornu* »,

d'entente, de compromis à la compromission, que pratique le secrétaire national du Parti communiste français depuis son élection au poste de secrétaire national du PCF.

La trahison de Fabien Roussel dénoncée par un millier de communistes dans une lettre ouverte n'est pas limitée à son appel à « *ne pas rester bloqué sur l'abrogation de la réforme des retraites* », mais également sur la possibilité que Fabien Roussel évoque de trouver « *un terrain d'entente avec Emmanuel Macron* » [16].

Dans le texte ci-dessous, je rappelle les oppositions systématiques de Fabien Roussel, documentées et référencées, à toutes les motions de censure contre les gouvernements macronistes depuis décembre 2024.

T2 Décembre 2024, Fabien Roussel propose « un pacte » au premier ministre Michel Barnier

Fabien Roussel lors d'une interview à la télévision en février 2025, révèle le marchandage qu'il avait proposé au premier ministre Michel Barnier :

T3 « Je vous propose un pacte, on n'utilise ni le 49.3 ni la motion de censure »

« *Nous étions là tous devant le premier ministre Michel Barnier. J'ai dit : Je vous propose un pacte, on n'utilise ni le 49.3, ni la motion de censure.* »

Fabien Roussel

Invité de BFM-TV le 11 février 2025

Le secrétaire national du PCF a donc proposé un marchandage au premier ministre : pas de 49-3 [17], pas de censure. Fabien Roussel annonce tranquillement renoncer au droit constitutionnel de censurer le gouvernement.

De la part du Parti socialiste cela n'étonnerait pas, les compromissions, les ralliements avec le capital, ses conversions au néolibéralisme tapissent son histoire. De la part du premier dirigeant du Parti communiste français ça surprend, même si Robert Hue - mais dans des proportions moindres durant son mandat de secrétaire général du PCF - nous en avait déjà donné un goût amer [18].

¹⁶ **Fabien Roussel**, « *Trouver un terrain d'entente avec Emmanuel Macron* » <https://www.alternative-communiste.fr/lettre-ouverte-a-fabien-roussel/>

¹⁷ **Article 49-3**, « Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent »

¹⁸ **Robert Hue**, secrétaire général du PCF (1994-2001) puis président (2001-2003), après avoir quitté ses responsabilités avait rejoint le camp macroniste, **Le Point**, 10 mars 2017, https://www.lepoint.fr/politique/robert-hue-se-met-en-marche-10-03-2017-2110888_20.php, **Radio France**, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-du-5-7/robert-hue-le-seul-qui-peut-rassembler-sur-une-base-progressiste-c-est-macron-3896047>

T2 Fabien Roussel reprend le mensonge de l'absence de budget pour ne pas voter la censure

T3 « Je comprends ceux qui n'ont pas voté la censure, ne pas avoir de budget, c'est un saut dans l'inconnu »

Fabien Roussel déclare que, s'il avait encore été député du Nord (ce qu'il a été de 2017 à 2024, avant d'être battu dès le premier tour de scrutin par le RN), il ne « *pense pas* » qu'il aurait voté la motion de censure présentée par La France Insoumise [19]. Il agrémentera sa déclaration d'un mensonge éhonté : « *Je ne pense pas que je l'aurais votée ... je comprends ceux qui n'ont pas voté la censure. Ne pas avoir de budget, c'est un saut dans l'inconnu.* » [20].

Outre le fait que cette déclaration pose de sérieuses interrogations politiques sur le secrétaire national du PCF - et ce ne sont pas les seules [21] - Fabien Roussel ment.

Fabien Roussel joint sa voix à la droite et ment aux français. Fabien Roussel le sait fort bien, une loi organique [22] prévoit la possibilité d'adopter une « *loi spéciale* » pour résoudre la problématique d'un budget non voté. La loi spéciale, votée 16 décembre 2024, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 et permet à l'État de lever l'impôt et d'investir [23]. Fabien Roussel fait mine de l'ignorer - certes il n'est plus député et ne sait peut-être plus ce qui se passe au Parlement - mais c'est indigne de la part du secrétaire national du Parti communiste français.

Voter la motion de censure ce n'est pas priver la France d'un budget, comme l'affirme mensongèrement Fabien Roussel, mais c'est reconduire le budget de 2024, et en l'occurrence un budget moins nocif que celui de François Bayrou.

T3 « L'émotion de censure », Fabien Roussel donne dans l'explication psychanalytique de comptoir !

« J'appelle les responsables de gauche et toutes les forces sociales, le monde du travail, les forces associatives et citoyennes à dépasser le débat sur la censure pour agir ensemble...

« En psychanalyse nous dit le dictionnaire de l'Académie française, la censure constitue l'action défensive du Moi qui empêche le retour à la conscience de représentations inacceptables, refoulées. Le refoulé de la gauche, les

¹⁹ **Fabien Roussel**, mardi 11 février 2025 sur France 2

Sur X : « *Motion de censure : Fabien Roussel ne l'aurait pas votée, s'il avait été député* », <https://x.com/Le HuffPost/status/1889237387043021164>

²⁰ **Les votes de la motion de censure**, [Analyse du scrutin n°739 - 17e législature - Assemblée nationale](#)

²¹ Cf. **Alain Dubourg**, quatre articles sous l'intitulé ; « *Avec fabien Roussel, le PCF vers le pire* ». www.anarchoecolococo.com

²² L'objet d'une **loi organique** est de préciser l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics, en application d'articles de la Constitution. La loi organique touche à la structure des organes de l'État. Les lois organiques se situent au-dessus des lois ordinaires mais sous les lois constitutionnelles dans la hiérarchie des normes.

²³ Cf. Note sur la **Loi spéciale** en annexe

catégories populaires dans leur diversité, ne peuvent plus être la victime de l'action défensive du Moi qui ces dernières semaines a utilement pris les habits de la motion de censure. Allons plus loin, sortons de l'émotion de censure. Travaillons à éveiller les consciences, à nourrir les luttes, à ouvrir un chemin d'espoir pour révolutionner la France »

Fabien Roussel [24]

« Dépasser le débat sur la censure pour agir ensemble », Fabien Roussel omet de préciser ici ce qu'il entend par « ensemble » : c'est sans La France Insoumise (LFI).

Quant au charabia « tiré du dictionnaire » sic !, pour expliquer qu'un vote de censure relèverait du soin psychanalytique, ça devient pathétique ! Décidément Fabien Roussel ne recule devant rien.

T2 3 octobre 2025, Fabien Roussel trouverait « *raide de censurer le gouvernement* »

Après l'annonce du premier ministre Sébastien Lecornu de son renoncement à utiliser l'article 49.3 de la Constitution, Fabien Roussel vient en renfort :

« *Il faut sortir de l'impasse. Il faut avancer. Moi je suis plus dans la culture du dialogue. Et laisser le parlement faire le boulot* ». [25].

Le premier ministre Sébastien utilisera exactement la même rhétorique : « *il faut laisser le parlement faire son boulot* » [26].

Fabien Roussel martèle l'argument de l'abandon du 49-3 pour justifier abandon de l'utilisation de la censure contre le gouvernement :

« *Je trouverais raide de censurer d'emblée un gouvernement qui renonce à utiliser l'article 49-3 de la Constitution, alors que c'est une proposition défendue par la gauche* » et qui « *rendra la balle au Parlement ... On est dans une crise institutionnelle, économique,*

²⁴ **L'Humanité, 7 février 2025, Fabien Roussel**, Tribune, « *L'émotion de censure* », <https://www.humanite.fr/en-debat/budget/lemotion-de-censure>

²⁵ **BFMTV**, https://www.bfmtv.com/politique/parti-communiste-francais/il-faut-avancer-fabien-roussel-trouverait-raide-de-censurer-un-gouvernement-qui-renonce-au-49-3_AV-202510030411.html
La Provence, Roussel (PCF) trouverait "raide" de censurer d'emblée un gouvernement qui renonce au 49.3

²⁶ La presse titre à l'envie sur le pouvoir redonné au Parlement par Lecornu :
Ouest-France, Sébastien Lecornu s'en remet au Parlement ,
Public Sénat, Renoncement au 49.3 : Public Sénat, « Sébastien Lecornu redonne le pouvoir au Parlement, mais il n'est pas question pour nous de se brader », avertit Agnès Evren - Public Sénat
Le Matin, France: Toujours sans budget, Lecornu est sous pression - lematin.ch
Les Echos, Budget : malgré sa main tendue, Sébastien Lecornu peine à convaincre les oppositions | **Les Echos**, Huffington Post, Avec la réforme des retraites suspendue, Sébastien Lecornu donne beaucoup (et surtout à gauche) pour se sauver ... etc...

sociale, mais aussi institutionnelle et démocratique grave. Il faut sortir de l'impasse. Il faut avancer » [27].

En clair Fabien Roussel reprend l'argument du pouvoir macroniste, « *Il faut garantir la stabilité politique de la France* », en maintenant Emmanuel Macron et son gouvernement au pouvoir.

Comment ne pas décerner dans cette prise de position la marque d'un ralliement, au mieux réformiste, au pire conservateur du secrétaire national du PCF ?

Comble de l'ironie, face à cette sortie « consensuelle » de Fabien Roussel, le Parti socialiste rappellera, pour une fois judicieusement, qu'il y a d'autres moyens de contourner le parlement, cinq articles de la Constitution, des ordonnances si les délais constitutionnels sont dépassés [28]... Bien entendu les socialistes oublieront leur mise en garde. Quelques jours plus tard, ils s'empresseront de ne pas voter pas la censure.

Fabien Roussel, toujours aussi dilettante dans sa réflexion, adepte de la pensée binaire populiste, fait croire - ou croit lui-même ?- que le 49-3 permettra au « *parlement faire le boulot* ». Le pouvoir macroniste a d'autres cartouches constitutionnelles.

Ce ralliement du secrétaire national du PCF à une pratique réformiste de la politique, provient aussi de sa stratégie d'alliance électorale privilégiée avec le Parti socialiste - de préférence tendance Cazeneuve-Delga [29].

On retrouve chez les socialistes et chez Fabien Roussel cette incapacité à analyser et comprendre le caractère despote de la présidence d'Emmanuel Macron nourrit à l'idéologie néolibérale. Malgré ses échecs électoraux successifs le Président de la République a la ferme intention d'appliquer sa politique néolibérale en utilisant tous les moyens, y compris bien entendu ceux que la Constitution lui offre.

T2 16 octobre 2025 motion de censure Sébastien Lecornu, des voix dissonantes au PCF

T2 Fabien Roussel, secrétaire national du PCF, « une première victoire »

« La suspension de la réforme des retraites à 62 ans, 9 mois, 170 trimestres est une première victoire pour les 500 000 salariés qui en profiteront dès cette année C'est le fruit de toutes les mobilisations. Poursuivons le combat jusqu'à l'abrogation et pour un financement juste ! » [30].

²⁷ **BFMTV**, https://www.bfmtv.com/politique/parti-communiste-francais/il-faut-avancer-fabien-roussel-trouverait-raide-de-censurer-un-gouvernement-qui-renonce-au-49-3_AV-202510030411.html
La Provence, [Roussel \(PCF\) trouverait "raide" de censurer d'emblée un gouvernement qui renonce au 49.3](#)

²⁸ Cf. les articles de la Constitution en annexe.

²⁹ **La Voix du Nord**, « [Fabien Roussel: sa main tendue à Bernard Cazeneuve, ses déclarations sur la Nupes](#) », [Fabien Roussel: sa main tendue à Bernard Cazeneuve, ses déclarations sur la Nupes et maintenant le congrès du PC - La Voix du Nord](#)

³⁰ **Fabien Roussel, 20 Minutes**, 14 octobre 2025, https://www.20minutes.fr/societe/reforme_des_retraites/4179333-20251014-suspension-reforme-retraites-faches-heureux-mefiants-reactions-politiques-sociales,

Bien entendu il n'est pas question de censurer le gouvernement. Fabien Roussel veut faire prendre des vessies pour des lanternes. La suspension, par définition, n'est qu'un décalage de la mise en œuvre. Emmanuel Macron l'a clairement précisé dans une intervention en Slovénie sur la réforme des retraites. Il a réfuté toute abrogation ou suspension, « *il s'agit d'un décalage* » affirme-t-il, péremptoire [31]. Cette mise au point indique, si l'on en doutait, qu'il n'a pas abandonné sa volonté de mettre en œuvre toute sa politique, rien que sa politique et au-delà du seul aspect de la réforme des retraites.

De surcroît, la réforme des retraites est la mesure structurelle phare du second mandat d'Emmanuel Macon. Il n'abandonnera jamais son objectif de l'appliquer dans son entiereté. Ce qui ne veut pas dire qu'il a toutes les cartes en main. Le PS pourrait lui alors apporter le joker salvateur dont il risque d'avoir besoin.

Fabien Roussel reprend les éléments de langage du PS (Boris Vallaud) et de la CFDT (Marylise Léon) qui qualifie la suspension de la réforme des retraites de « *victoire, un premier pas qui permet d'envisager les suivants* ».

Le secrétaire national du PCF n'est plus député. Il été éliminé par les électeurs de sa circonscription dès le premier tour. Ce fut malheureusement au profit du RN. Fabien Roussel porte l'entièrre responsabilité de cet échec avec sa stratégie obsessionnelle de rupture avec La France Insoumise.

Les députés communistes n'ont pas suivi leur secrétaire national dans ses appels à ne pas voter la censure. Ils l'ont désavoué. Ils ont voté la censure. Le désaccord stratégique est public.

Le secrétaire national du PCF n'étant plus député possède moins de pouvoir de pression direct sur les députés communistes, mais il en conserve toutefois, comme on le verra à l'occasion du vote du volet recettes du budget de la sécurité sociale [32].

T2 Stéphane Peu, président du groupe communiste fait voter la censure à l'Assemblée Nationale

Fabien Roussel prendra l'argument de l'abrogation du 49-3 pour appeler les députés communistes à ne pas voter la censure contre le gouvernement Lecornu. Ce n'est pas l'avis du président du groupe communiste à l'Assemblée nationale [33]. Le groupe communiste

³¹ Emmanuel Macron, « *ni abrogation, ni suspension, décalage* », https://www.bfmtv.com/politique/emmanuel-macron-affirme-qu-il-n-y-a-ni-abrogation-ni-suspension-de-la-reforme-des-retraites-mais-un-decalage_AN-202510210465.html

³² Cf. page suivante : « un groupe communiste éclaté en 3 votes : »

³³ GDR, groupe parlementaire de la Gauche Démocrate et Républicaine, 18 membres dont 8 députés communistes. <https://www2.assemblee-nationale.fr/17/les-groupes-politiques/gauche-democrate-et-republicaine>

votera la motion de censure, excepté un député, Yannick Monnet [34]. La rupture est consommée. Les députés font sécession sur la réforme des retraites [35].

T3 Deux députés communistes sur huit, votent le volet budget de la sécurité sociale

Les députés ont adopté, samedi 8 novembre, le volet recettes du budget de la Sécurité sociale par 176 voix pour, 161 contre et beaucoup d'abstentions [36]. La division au sein du PCF s'est manifestée mais cette fois avec un groupe communiste éclaté en 3 votes :

2 votes pour : Emmanuel Maurel et Yannick Monnet

2 votes contre : Elsa Faucillon et Jean-Paul Lecocq,

4 abstentions : Soumya Bourouaha, Julien Brugerolles, Edouard Bénard, Stéphan Peu.

T3 Les députés communistes votent contre la suspension-décalage-report de la réforme des retraites

Fabien Roussel, qui clamait que la suspension des retraites était une " *première victoire* ", est une fois de plus désavoué par les députés communistes qui ont voté contre - excepté le député communiste Emmanuel Maurel - considérant que la suspension-décalage-report de la réforme ne serait qu'une victoire à la Pyrrhus [37].

Les désaccords avec le secrétaire national du PCF dépassent les rangs des députés. Dans l'entourage proche de Fabien Roussel, le porte parole du Parti communiste Ian Brossat, exprime publiquement son désaccord sur ses appels à la non censure du gouvernement.

T2 Ian Brossat, sénateur communiste, porte-parole du PCF, « *notre main ne tremblera pas pour voter la censure* ».

« *Je ne vois pas bien ce qui pourrait justifier autre chose qu'un vote de censure jeudi* ». [38]

Ian Brossat

Sénateur et porte parole du PCF

³⁴ Analyse du scrutin <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/3058>

³⁵ **Stéphane Peu** était certes plus compréhensif avec le Parti socialiste en janvier 2025, lors du vote de la censure du gouvernement Bayrou : « *On peut comprendre que les socialistes ne veulent pas censurer pour rester dans les négociations. Le problème, c'est qu'ils entretiennent l'illusion que ça peut marcher alors que tout est bourré de faux-semblants* », source : [Motion de censure : les socialistes préfèrent Bayrou au Nouveau Front populaire | Mediapart](#)

³⁶ **Vote volet recettes du budget de la Sécurité sociale** samedi 8 novembre ; 176 voix pour, 161 contre et 58 abstentions, [Analyse du scrutin n°3597 - 17e législature - Assemblée nationale](#)

³⁷ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/3684>

³⁸ **Ian Brossat**, <https://www.facebook.com/Brossatlan>,

Ian Brossat était, dimanche 5 octobre, à la fête de l'Humanité à Tarbes dans les Hautes Pyrénées. Dans son discours le porte-parole du PCF s'est positionné à l'opposé de Fabien Roussel sur la censure. Il a affirmé avec vigueur « *notre main ne tremblera pas pour voter la censure* ».

Je suis allé discuter avec lui à la fin du meeting. Je l'ai d'abord remercié d'avoir commencé son discours par un vibrant soutien au peuple palestinien et à la flottille pour Gaza (Global Sumud Flotilla). Je lui ai toutefois exprimé mon désaccord profond avec l'initiative prise par le Parti communiste d'organiser une réunion à Paris avec l'OLP de Mahmoud Abbas [39], supplétif de l'armée israélienne en Cisjordanie, totalement rejeté par le peuple palestinien. Je lui ai également dit toute ma désapprobation de la participation indigne du secrétaire national du PCF à la manifestation organisée par des syndicats d'obédience d'extrême droite [40]. « *Je n'y a pas participé* » m'a-t-il répondu.

Ian Brossat m'a confié avoir regretté d'avoir participé à la « marche contre l'antisémitisme » du 12 novembre 2023, organisée par Yaël Braun-Pivet et Gérard Larcher, derrière une brochette de chefs d'États pour la plupart peu recommandable dont Nétanyahou aujourd'hui sous mandat d'arrêt de la CPI. « *C'était une erreur* » m'a-t-il confié [41].

Après des échanges intéressants sur d'autres sujets, j'ai souligné sa prise de position sur la censure dans le discours qu'il venait de prononcer, diamétralement opposée à celle de Fabien Roussel. Il s'est contenté de me répondre un « oui » laconique, mais sans ambiguïté.

T3 Les militants du PCF dans les pas de leur secrétaire national ?

Les déviances politiques et idéologiques du secrétaire national du PCF ne sont pas sans conséquences sur les adhérents, les militants. Fabien Roussel entraîne avec lui un nombre important de militants communistes sur ses positions sécuritaires, identitaires, souverainistes, et ici sur l'acceptation de compromis avec le pouvoir macroniste. Des éléments de langage sont donnés aux militants. Une majorité de communistes les reprend sans aucun esprit critique. Le PCF va mal.

T3 « Pourquoi voter la censure : elle ne passera pas »

De nombreux militants communistes reprenaient l'argument « d'absence de budget », agrémenté d'un autre élément de langage diffusé par la direction du PCF : « *Pourquoi voter la censure. Elle ne passera pas* ».

C'est un argument particulièrement choquant venant de la part du Parti communiste. Durant son histoire le Parti communiste français n'a-t-il voté que des motions de censure et des lois qui ne pouvaient que passer ?

³⁹ **Alain Dubourg**, Cf. article [Le PCF et l'OLP – Anarchoecolococo.com](https://anarchoecolococo.com/2025/09/08/le-pcf-et-lolp/), <https://anarchoecolococo.com/2025/09/08/le-pcf-et-lolp/>

⁴⁰ **Manifestation policiers 19 mai 2021** devant l'Assemblée nationale, https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/19/manifestation-de-policiers-gerald-darmanin-defend-sa-participation_6080692_3224.html

⁴¹ **Courrier International**, <https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-l-etranger-en-france-la-manifestation-contre-l-antisemitisme-devient-une-marche-de-la-discorde-a-cause-du-rn>

Le Parti communiste français n'a-t-il pas voté à l'Assemblée nationale, au Sénat, des dizaines de motions de censure, des centaines de lois, des résolutions qui n'avaient aucune chance de passer. Pourquoi l'a-t-il fait, pour affirmer sa position, son rejet d'une politique de classe.

Fabien Roussel se compromet gravement dans une politique de compromission avec le droite macronienne. Des militants communistes lui emboîtent le pas. S'il n'est pas porté un coût d'arrêt à cette dérive idéologique, le Parti communiste français y perdra son âme.

Tous ces mensonges et arguments fallacieux contribuent à la dévalorisation, à la décrédibilisation de la parole politique. Un homme politique, a fortiori le secrétaire national du Parti communiste français, ne devrait pas mentir car ses mensonges pour justifier un acte inqualifiable - le refus de sanctionner un régime néolibéral - éclaboussent les militants communistes qui, depuis la campagne des élections présidentielles de 2022, passent leur temps à expliquer que ce qu'à dit leur secrétaire national « n'est pas ce qu'il voulait dire ». De nombreux militants communistes sont épisés par la gymnastique intellectuelle délétère qui leur est imposée [42].

Budget non voté par l'Assemblée nationale : ordonnances, censure, dissolution

Passage de la loi de finances (PLF) et loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) par ordonnances

La Constitution française encadre le débat parlementaire [43]. Le calendrier des votes imposé par la Constitution rend fort probable le risque d'une impossibilité de voter le budget [44]. Cela arrange bien le « bloc central » qui ne veut pas d'un budget issu des amendements votés. N'est-ce pas précisément l'objectif, évidemment non exprimé voir nié, du pouvoir macroniste en annonçant « l'abandon du 49-2 » pour obtenir ces débats contradictoires à l'Assemblée nationale, et pouvoir déclarer devant les Français : « vous voyez bien les députés ne sont pas capable de voter de budget pour la France, le gouvernement prend ses responsabilité et le passe par ordonnances » ?

42

Laurence Cohen, interpellation de Fabien Roussel au conseil national du Parti communiste français « *Fabien on passe notre temps à expliquer que ce n'est pas ce que tu as voulu dire* ». Laurence Cohen ne sera pas réélue au conseil national du PCF lors du prochain congrès.

Josselin Aubry, adjoint à la mairie de Fresnes (Val-de-Marne), chargé de la lutte contre les discriminations. « *On est en permanence en train de se défendre de ses déclarations* [de Fabien Roussel] », <https://www.bondyblog.fr/politique/le-probleme-roussel-des-elus-des-quartiers-populaires/>

43 Contrairement aux autres pays européens.

44 Article 38 de la Constitution, cf. infra

La Constitution a prévu cette impossibilité de vote dans les articles 38 et 47 [45] par un passage de la loi par des ordonnances. Dans ce cas le pouvoir macroniste ferait tout simplement un copier/coller de son projet initial et le ferait passer par des ordonnances.

C'est la raison pour laquelle la France Insoumise a retiré la moitié de ses amendements pour éviter l'impossibilité calendaire du vote du budget [46], et qu'Eric Coquerel (LFI), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a appelé les députés à accélérer les débats et travailler y compris en séance de nuit, ce qu'a refusé la présidente macroniste avec cet argument spéculatif de « difficulté à travailler sérieusement la nuit ! » [47]. Il ne faudra pas l'oublier pour les autres séances de nuit imposées par le pouvoir macroniste.

Sébastien Lecornu affirme qu'il n'aura pas recours aux ordonnances. Ce n'est, semble-t-il, pas le cas du Président de la République qui a la ferme intention de faire passer son budget par tous les moyens.

Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) doivent être adoptés avant le 31 décembre. S'il n'y a pas de vote du budget par l'Assemblée nationale la solution du passage du budget par ordonnances deviendrait possible. Ce serait revenir à un an en arrière. Emmanuel Macron aurait gagné. Son « budget des horreurs » selon l'expression de députés serait mis en œuvre, sauf si la censure déposée par LFI devait être votée. Mais pour cela le vote du Parti socialiste serait nécessaire. La voterait-il ?

Le pouvoir macroniste sait qu'un recours aux ordonnances déclencherait le dépôt d'une motion de censure. Sans doute fait-il de son côté le pari que le PS ne la voterait pas tellement ce dernier est paniqué à l'idée d'élections législatives anticipées ?

Dépôt d'une motion de censure, que ferait le PS ?

En cas de recours aux ordonnances, les députés de gauche (LFI-EELV-PCF) déposeraient sans aucun doute une motion de censure. Le Parti socialiste la voterait-elle ? Ce serait pour lui prendre le risque d'une dissolution de l'Assemblée nationale. Or c'est ce qu'il redoute le plus, terrifié à l'idée de s'y faire plumer. S'il ne votait pas la censure, son ralliement à la macronie serait définitivement acté. Mais en retour une partie de ses électeurs le censurerait durement aux prochaines élections. Le Parti socialiste en est certainement conscient. Situation cornélienne.

Le Parti socialiste se trouve donc piégé dans une nasse dans laquelle il s'est lui-même fourré. Des députés socialistes commencent à paniquer et appellent publiquement leur Parti à censurer le gouvernement [48]. L'unité de façade dans le PS se fissure.

⁴⁵ Cf. article 38 et 47 de la Constitution en annexe.

⁴⁶ **Les macronistes et le PS ne veulent pas de vote du budget**, <https://www.mediapart.fr/journal/politique/101125/budget-de-la-securite-sociale-comment-les-macronistes-et-le-ps-vont-eviter-le-vote-l-assemblee>

⁴⁷ **Mathilde Panot, présidente du groupe LFI**, « Si vous refusez d'ouvrir des séances, c'est que vous voulez nous empêcher de voter, parce qu'à la fin, vous voulez passer par ordonnance et imposer le texte contre le peuple de France ! ».

⁴⁸ <https://www.tf1info.fr/politique/direct-crise-politique-declaration-de-politique-generale-gouvernement-sebastien-lecornu-motions-censure-les-dernieres-informations-mercredi-15-octobre-2025-2400586.html>

En outre c'est l'union de la gauche au sein d'un Nouveau Front Populaire qui est en jeu. Si elle se brisait définitivement ce serait alors la porte ouverte du pouvoir à l'extrême droite et ses alliés de la droite extrême. Là se trouve aussi un enjeu majeur.

Le Parti socialiste, en rejoignant le programme du Nouveau Front Populaire (NFP), avait pu donner l'impression d'une rupture idéologique avec le néolibéralisme auquel il s'était progressivement converti depuis le tournant de la rigueur pris par François Mitterrand en 1983 [49]. Sa recherche frénétique actuelle à sauver le pouvoir macroniste d'une nouvelle motion de censure et son soutien à Emmanuel Macron à terminer son mandat, indique qu'il renoue avec ses errances passées pourtant sévèrement sanctionnées par son électorat.

Car au-delà de la crainte conjoncturelle d'élections législatives, l'attitude du Parti socialiste depuis un an confirme son atavisme structurel au compromis avec le capital, sa vocation à jouer la roue de secours lorsque les représentants directs du capital, ses fondés de pouvoir, sont en difficulté. La tendance néolibérale au sein du Parti socialiste, Hollande-Cazeneuve-Delga ..., semble avoir vaincu.

Dissolution, Bardella Premier ministre

L'actualité sur ce vote historique du budget de la France connaît chaque jour des rebondissements. Son issue n'est pas écrite, mais il n'est pas du tout exclu que Macron réussisse à faire passer « son » budget initial. Une certitude : il en a la ferme intention. Le recours à des ordonnances entraînerait le dépôt d'une motion de censure. Dans l'hypothèse où celle-ci serait votée ce qui n'est évidemment pas exclu – le Président de la République n'aurait pas d'autre recours - réaliste - qu'une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale. S'ouvrirait alors l'hypothèse de l'accès de l'extrême droite au pouvoir. Un gouvernement de cohabitation avec Jordan Bardella premier ministre, non seulement ne gênerait pas Emmanuel Macron mais pourrait lui permettre d'avancer encore plus loin dans sa politique néolibérale.

Il apparaît en effet de plus en plus clairement que le Président du Rassemblement national, Jordan Bardella, premier ministre, chouchou des milliardaires, s'avérerait un allié de poids pour aller encore plus loin dans la mise en œuvre de mesures néolibérales.

Si ces hypothèses, certes hautement catastrophiques, se réalisent, le Parti socialiste aura participé honteusement à leur réalisation. Fabien Roussel aura, lui aussi, apporté sa voix de secrétaire national du PCF dans ce machiavélisme macroniste en s'opposant au vote de toute censure contre les gouvernements successifs après la dissolution de l'Assemblée nationale proposée par Macron, en faisant pression permanente sur les députés communistes, et malheureusement avec succès sur certains d'entre eux, comme on l'a constaté avec le vote du volet recette du PLFSS par deux députés communistes.

De crise politique majeure avec la dissolution anticonstitutionnelle de l'Assemblée nationale, nous sommes entrés dans une crise de régime dangereuse. Il est urgent de changer de

⁴⁹ **Tournant de la rigueur, Mitterrand 1983**, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/1983-francois-mitterrand-tournant-de-la-rigueur>

République. La cinquième République est morte. Il faut passer urgément à une sixième République.

Une VIème République, urgent !

T1 Décret de dissolution de l'Assemblée nationale : Emmanuel Macron Président de la république viole la Constitution, aurait dû être démis

Le président de la république a édicté un décret le 9 juin 2024, annonçant sa décision de "dissolution de l'Assemblée nationale" [50]. Par cet acte juridique majeur, Emmanuel Macron, Président de la République a violé la Constitution :

L'article 12 de la Constitution stipule :

« *Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale* ». [51]

Emmanuel Macron a attenté à la Constitution en ne consultant ni le premier ministre ni les Présidents de deux assemblées le Parlement et le Sénat, avant de décider de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le Président de la République n'a pas respecté l'article 12 de la Constitution. Il a pris la décision de dissolution de l'Assemblée nationale seul.

Le Président de la république a pour obligation absolue de faire respecter la Constitution et à fortiori de la respecter lui-même. Selon l'article 5 de la Constitution, « le Président de la République incarne l'autorité de l'État. Il veille, par son arbitrage, au respect de la Constitution. Le Président de la République a failli.

T2 Dissolution de l'Assemblée nationale : le Président de la République signe un décret mensonger

Le Président de la République, a non seulement violé allègrement la Constitution mais a signé un décret de dissolution de l'Assemblée nationale mensonger qui a été ainsi libellé :

⁵⁰ Décret du 9 juin 2024 de dissolution de l'Assemblée nationale,
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049689651>

⁵¹ Cf. article 12 de la Constitution intégral, en annexe

« Le Président de la République, Vu l'article 12 de la Constitution, après consultation du Premier ministre, du président du Sénat et de la présidente de l'Assemblée nationale, Décrète : L'Assemblée nationale est dissoute.»

Sauf que c'est faux. Le président de la République n'a consulté ni le Premier ministre ni le président du Sénat et la présidente de l'Assemblée nationale. Il ne les a même pas informés de sa décision.

Un décret d'un acte constitutionnel aussi important doit indiquer que la Constitution a été respectée, sinon la décision est déclarée anti constitutionnelle. L'intitulé du décret étant mensonger, c'est une violation supplémentaire de la Constitution de la part du Président de la République, un mensonge institutionnel. Emmanuel Macron bafoue la République française.

Le décret du 9 juin 2024, utilise un mensonge institutionnel pour sauver le Président de la République du déshonneur et d'une perspective de destitution en vigueur de l'article 68 de la Constitution qui stipule :

« Le Président peut être soumis à une procédure de destitution en cas de "manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat". La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour ». [52]

La violation de la Constitution par le Président de république constitue un « *manquement à son devoir* » de respecter de la Constitution, et « *manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat* ».

Notons ici que les litanies, suite à la demande destitution du Président de la République par les députés de la France Insoumise selon lesquelles il serait impossible de destituer le Président et que la Constitution ne le prévoirait pas, est un mensonge. Décidément cette Vième République nage dans le mensonge.

Le Président du Sénat Gérard Larcher n'a cessé de se répandre dans les medias avec cet argument fallacieux : « *La destitution du Président de la République est impossible (sic)* » [53]. Faux. La Constitution est très explicite dans son article 68.

T2 Emmanuel Macron aurait dû être démis

Un Président de la République qui bafoue la Constitution, alors qu'il en est constitutionnellement le garant, devrait être automatiquement destitué. La Constitution le prévoit. Le bureau de l'Assemblée nationale a cependant refusé d'engager une procédure en déclarant irrecevable la demande d'examen par les députés LFI. [54]

⁵² **Constitution, destitution du Président de République française** : Article 68 - Constitution du 4 octobre 1958 - Légifrance

⁵³ **Le président du Sénat** sur BFMTV, « *Destitution d'Emmanuel Macron : Gérard Larcher estime que celle-ci est "impossible"* », <https://actu.orange.fr/france/destitution-d-emmanuel-macron-gerard-larcher-estime-que-celle-ci-est-impossible-magic-CNT000002kBe1L.html>

⁵⁴ La demande d'examen par le bureau de l'Assemblée nationale de destitution du Président de la république par les députés de La France Insoumise, n'utilisait pas l'argumentation que je développe ici, cf. en annexe l'argumentation avancée.

Emmanuel Macron n'a pas été destitué malgré la gravité et les lourdes conséquences de sa décision de dissolution de l'Assemblée le 9 juin 2024. Sauf soulèvement populaire, Emmanuel Macron ne démissionnera pas.

T1 Faute de perspective d'élection présidentielle anticipée, des élections législatives

T2 Pourquoi une élection présidentielle serait hautement préférable

Pour au moins trois raisons :

La première relève de l'urgence qu'il y aurait à débarrasser notre pays d'un monarque despote, l'urgence absolue de passer à une VIème République.

La seconde est d'opportunisme électoral. Il serait irresponsable de sous estimer le risque réel d'un vague brune sur l'Assemblée nationale en cas d'élections législatives anticipées. Toutes les enquêtes et sondages indiquent qu'un nombre conséquent de députés d'extrême droite seraient élus dès le premier tour. Des alliances de second tour entre l'extrême droite et la droite extrême pourraient leur donner une majorité absolue. L'élection d'un Jordan Bardella à la présidence de République serait plus difficile vu son profil néolibéral assumé, de plus en plus revendiqué qui constituerait un obstacle au deuxième tour [55]

Le troisième raison de l'urgence absolue de passer à une VIème République, est l'argument essentiel, à savoir la nécessité absolue d'un renouveau de la démocratie en France, d'un souffle puissant démocratique.

T2 Élection présidentielle, assemblée constituante, VIème République

La VIème République est construite sur le pouvoir despote d'un homme, Un Président de la République élu au suffrage universel, ce qui lui donne une légitimité que les présidents successifs ont mis en avant pour détourner l'Assemblée nationale lorsqu'elle ne leur était pas soumise.

La Vème République doit être abolie. Une VIème République doit être construite sur une réelle démocratie qui donnera le pouvoir au peuple. Le vote du Président de la République au suffrage universel devra être supprimé.

Une élection présidentielle serait le meilleur chemin démocratique pour passer à une VIème République, avec dans la foulée l'élection d'une Assemblée constituante qui proposerait au vote de la nation une nouvelle Constitution dans laquelle le vote du Président de la République au suffrage universel, élection à caractère monarchique mortifère pour la démocratie, serait supprimé.

La VIème République, instaurée par un vote populaire, le Président élu donnerait sa démission dès la fin de travaux de l'Assemblée constituante qui aurait supprimé l'élection du Président de la république. Le nouveau Président de la République serait nommé selon les nouvelles dispositions de cette VIème République.

⁵⁵ Le Conseil d'Etat a confirmé, lundi 10 novembre, la démission d'office de Marine Le Pen de son mandat de conseillère départementale du Pas-de-Calais. L'hypothèse de l'inéligibilité définitive de Marine Le Pen progresse.

Confronté à la détermination d'Emmanuel Macron de terminer son mandat, et du fait du refus du bureau de l'Assemblée nationale de mettre à l'ordre du jour du Parlement la destitution du Président de la République, il ne reste plus qu'une seule voie pour instaurer une Vième République : une dissolution de l'Assemblée Nationale par le vote d'une nouvelle motion de censure.

Le risque d'une majorité d'élus du Rassemblement national, de ses alliés de la droite radicale et d'une partie de la droite classique également radicalisée (Retailleau, Laurent Wauquiez ...) est réel.

Le vote populaire est souverain. Il faut savoir l'affronter en toutes circonstances. La gauche parlementaire LFI, EELV, PS, PCF, aurait alors à assumer une terrible responsabilité.

Espérons que le peuple de gauche se mobilisera, non seulement pour faire barrage à l'extrême droite, mais pour élire un Président de gauche pour l'application du programme du Nouveau Front Populaire.

Alain Dubourg
Faribus
13 novembre 2025

Annexes

La loi spéciale votée le 16 décembre 2024

Le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas pu être examiné et adopté avant le 31 décembre 2024. La jurisprudence du Conseil constitutionnel considère qu'il est possible, dans ce cas, d'adopter une « loi spéciale ».

« Le Gouvernement peut déposer un projet de « loi spéciale » visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année au Parlement en l'absence de possibilité de promulguer un projet de loi de finances avant le 31 décembre de l'année ».

L'Assemblée nationale adoptera une « loi spéciale » le lundi **16 décembre** 2024, par 481 votes pour et 0 contre.

La « loi spéciale » ne remplace pas le budget. Elle permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques.

Il est à noter que tous ceux qui ont brandi un « shut down » à la française, c'est à dire un blocage financier de l'Etat et ainsi essayé d'effrayer les farçais, ont effrontément menti. Ils se sont déshonorés. [⁵⁶]

L'article 12 de la Constitution, violé par le président de la République Emmanuel Macron :

L'article 12 de la Constitution : Dissolution de l'Assemblée nationale

« Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection. Si cette réunion a lieu en dehors de la période prévue pour la session ordinaire, une session est ouverte de droit pour une durée de quinze jours.

Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections. »

T3 Cinq articles de la Constitution pour contourner le Parlement :

Quatre articles de la Constitution pour contourner le Parlement que le secrétaire national du PCF semble ignorer :

L'article 40 de la Constitution : irrecevabilité amendements (extraits) :

⁵⁶ Deux exemples de déclarations honteusement mensongères :

- **Elisabeth Borne** : "Si le budget sur la Sécurité sociale était censuré, ça veut dire qu'au 1^{er} janvier, votre carte vitale ne marche plus. Ça veut dire que les retraites ne sont plus versées. Ça veut dire au bout d'un moment que les fonctionnaires ne sont plus payés". VÉRIF' - Sans vote du budget, la carte vitale sera-t-elle inutilisable à compter du 1^{er} janvier ? | TF1 INFO
- **Fabien Roussel** : « Je comprends ceux qui n'ont pas voté la censure. Ne pas avoir de budget, c'est un saut dans l'inconnu » mardi 11 février 2025 sur France 2

« Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ».

L'article 44 de la Constitution : examen des amendements (extraits) :

« Après l'ouverture du débat, le gouvernement peut s'opposer à l'examen de tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à la commission » ou encore que « si le gouvernement le demande, l'Assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement ».

L'article 47 de la Constitution : ordonnances (extraits) :

« Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. Il est ensuite procédé dans les conditions prévues à l'article 45.

Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnances »

L'article 45 de la Constitution : commission mixte (extraits) :

« ... le Premier ministre ou, pour une proposition de loi, les présidents des deux assemblées agissant conjointement, ont la faculté de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion.

Le texte élaboré par la commission mixte peut être soumis par le Gouvernement pour approbation aux deux Assemblées. Aucun amendement n'est recevable sauf accord du Gouvernement. »

L'article 38 de la Constitution : Le recours aux ordonnances

L'article 38 de la Constitution permet au Gouvernement de demander au Parlement l'autorisation de prendre par voie d'ordonnance des mesures qui relèvent normalement du pouvoir législatif.

Les débats budgétaires ne peuvent durer que 70 jours. Rien n'indique que ce délai puisse être tenu. Le pouvoir macronien a en effet tout intérêt à ce qu'il ne soit pas tenu. En effet si le délai de 70 jours n'est pas tenu, le gouvernement peut passer le budget par ordonnance. Et alors le premier ministre Sébastien Lecornu trancherait en toute liberté sur la version retenue. Il n'aurait pas utilisé le 49.3, mais l'effet serait exactement le même.

T3 Demande de destitution du Président de la République Emmanuel Macron en vertu de l'article 68 de la Constitution.

Ci-dessous la conclusion de la demande de destitution déposée par LFI :

« Les actions du Président Emmanuel Macron constituent une atteinte grave aux principes démocratiques, aux libertés fondamentales et à la souveraineté nationale.

Son approche autoritaire et son mépris des institutions, combinés à des décisions irresponsables sur la scène internationale, exposent la France à des risques majeurs, tant sur le plan intérieur qu'extérieur.

Nous demandons donc aux parlementaires d'initier sans délai la procédure de destitution prévue par l'article 68 de la Constitution, afin de garantir la préservation des principes républicains et la sécurité de la nation. »

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-2743?locale=fr>